ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 (J.O. du 29 novembre 1975) CCP n° 22.870.40 U Paris

Siège social : École Nationale des Douanes - Rue du Jura - 17021 La Rochelle cedex
Tél. 09 70 28 25 07 - mail : ahad-endlr@douane.finances.gouv.fr
Site internet : https://histoire-de-la-douane.org/

ADHÉSION

L'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes est ouverte à l'ensemble des douaniers, mais aussi à toutes personnes intéressées par l'histoire douanière, et a pour but de :

RÉDIGER
l'histoire de la douane

RECHERCHER
les témoignages matériels du passé douanier : documents, livres, uniformes, armes, photos, films, cartes postales,œuvres d'art, objets divers ...

PUBLIER
éditer, diffuser des ouvrages, revues et plaquettes consacrés à l'histoire de la douane

PROMOUVOIR
des actions artistiques et culturelles et la participation des collectionneurs

CONTRIBUER
à l'activité culturelle du Musée National des Douanes

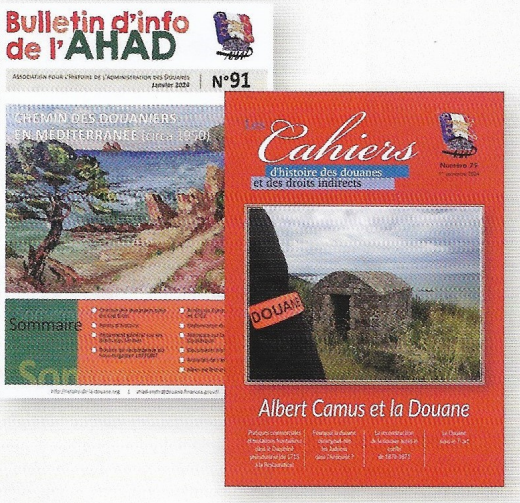

L'AHAD vous permettra de :

RECEVOIR GRATUITEMENT les cahiers d'histoire et les bulletins d'information de l'association

ENTRER GRATUITEMENT au musée national des douanes et d'y accéder aux expositions temporaires

ACQUÉRIR les ouvrages de la librairie et les objets de la boutique

BÉNÉFICIER des opérations de promotion exceptionnelle et des bons de souscription lancés par l'association.

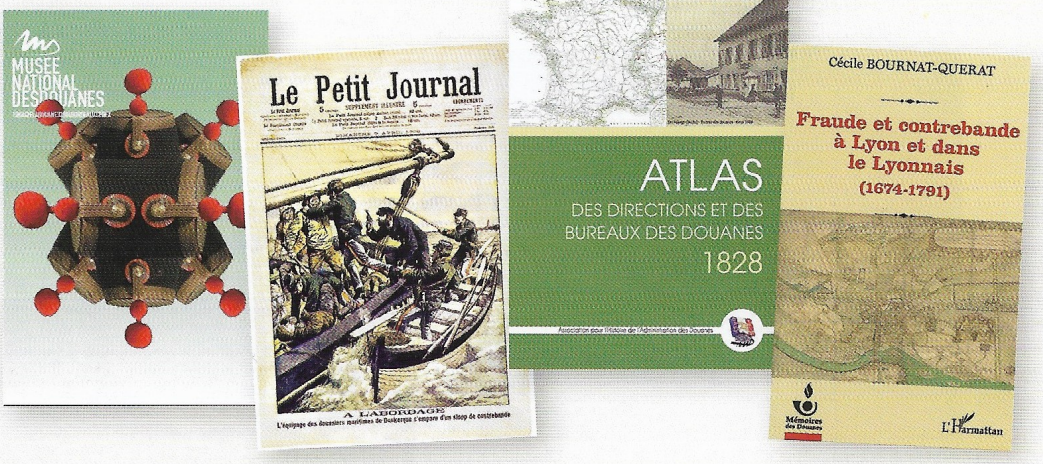

Bulletin d'adhésion 2024

NOM, Prénom .....

Adresse.....

Code Postal..... Ville .....

Courriel ..... Tél. .....

(Merci de bien servir cette rubrique car, comme vous l'avez remarqué, nous utilisons de plus en plus la messagerie électronique pour vous transmettre des informations en temps réel)

- Règlement par virement bancaire : IBAN FR76 1170 6440 2456 0384 1288 049 - BIC AGRIFRPP817
- Règlement par chèque à l'ordre de l'**AHAD** à renvoyer à : **AHAD - École Nationale des Douanes - Rue du Jura - 17021 LA ROCHELLE Cedex 1**

☐ *18 € (1ère adhésion)* ☐ *25 € (renouvellement)* ☐ *50 € (membre bienfaiteur)* ☐ *12 € (nouveau tarif étudiant)*

Cotisation déductible, soit respectivement après déduction de l'IRPP : 12 € - 16,5 € - 33 € - 8 €